

GRANT OF RIGHTS

Whereas UNESCO reserves itself the right to publish fully or partially or as part of a publication this work submitted as part of the **UNESCO YOUTH ESSAY CONTEST ON ENABLING INTERCULTURAL DIALOGUE IN EAST AFRICA**, and entitled INSERT TITLE OF BOOK (hereinafter called the 'Essay')

The copyright of which is owned by INSERT YOUR FULL NAME (hereinafter called the 'Author')

And

Whereas in accordance with the UNESCO publication policy, all UNESCO publications are to be made available in Open Access under Creative Commons or any other open licensing system,

1. The Author of the Essay grants to UNESCO:
 - a) The worldwide non-exclusive right for the whole term of copyrights for reproduce, translate, adapt, publish, perform, broadcast and communicate to the public in any language and for all future editions and revisions, in printed and electronic format, the whole or any part of the Essay in a publication and to authorize other publishers or co-publishers to exercise any or all of these rights,
 - b) The worldwide irrevocable right to deposit the whole or any part of the Essay in its multilingual Open Access Repository in electronic form. This entails the right of access to copy, usage, distribution, adaptation for lawful purposes, within specified constraints.
2. The granting of rights as specified in Paragraph 1 bears no impact upon the moral rights vested with the author, save as wherever expressly provided.
3. Permission is granted to UNESCO for the following consideration:
 No fee
4. The following credit shall be given to the author (Credit line/form of acknowledgment): INSERT NAME OF THE AUTHOR THE WAY IT SHOULD BE ACKNOWLEDGED
5. The permission is granted on the understanding that the publish Essay, including its electronic version as maintained in the Open Access Repository, may be distributed free of charge by UNESCO or its publishing partners or commercialized within UNESCO's own distribution channels or those of its publishing partners.
6. The Author of the Essay certifies that:
 - a) He/She is the sole copyright holder of the work and has the full power to make this Agreement and to authorize the use of the Essay as set forth in paragraph 1 above.
 - b) The Essay is original to him/her.
 - c) The Essay is in no way a violation or an infringement of any existing copyright or any other right granted to any other publisher and contains nothing otherwise unlawful.
7. The Author of the Essay shall, for all instances, categorically and clearly identify parts of the Essay (e.g. citations) where he/she does not own the copyright and will expressly state in writing his/her inability, if any, to authorize use of such citations in the context of the Essay as set forth in paragraph 1 above.
8. Any dispute, controversy or claim arising out of or in connection with the granting of the rights foreseen herein, shall, unless it is settled amicably, be settled by arbitration in accordance with the United Nations Commission on International Trade Rules Arbitration Law (UNCITRAL) in force.

The Author
Name:

Signature:

Date:

CESSION DE DROITS

Considérant que l'UNESCO se réserve le droit de publier intégralement, partiellement ou dans le cadre d'une publication le présent travail soumis dans le cadre du **CONCOURS DE D'ESSAIS POUR JEUNES DE L'UNESCO SUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL EN AFRIQUE DE L'EST**, et intitulé : **INSÉRER LE TITRE DE LA DISSERTATION** (ci-après dénommé l'"Essai").

Le droit d'auteur(e) étant détenu par : **INSERTION DE VOTRE NOM COMPLET** (ci-après dénommé l'"Auteur(e)").

Et

Considérant que, conformément à la politique de publication de l'UNESCO, toutes les publications de l'UNESCO doivent être mises à disposition en accès libre sous Creative Commons ou tout autre système de licence ouverte,

1. L'Auteur(e) de l'Essai accorde à l'UNESCO :

a) Le droit mondial non exclusif, pour toute la durée des droits d'auteur, de reproduire, traduire, adapter, publier, exécuter, diffuser et communiquer au public en toute langue et pour toutes les éditions et révisions futures, sous forme imprimée et électronique, la totalité ou toute partie de l'Essai dans une publication et d'autoriser d'autres éditeurs ou coéditeurs à exercer tout ou partie de ces droits,

b) le droit irrévocable et mondial de déposer tout ou partie de l'Essai dans son dépôt multilingue en libre accès sous forme électronique. Ceci implique le droit d'accès de copie, d'utilisation, de distribution, d'adaptation à des fins légitimes, dans le cadre de contraintes spécifiées.

2. L'octroi des droits visés à l'alinéa 1 n'a aucune incidence sur le droit moral de l'auteur, sauf disposition contraire expresse.

3. L'autorisation est accordée à l'UNESCO moyennant la contrepartie suivante :

Sans frais

4. Le crédit suivant doit être accordé à l'Auteur(e) (ligne de crédit/forme de reconnaissance) : **INSÉRER LE NOM DE L'AUTEUR(E) DE LA MANIÈRE DONT IL/ELLE DOIT ÊTRE RECONNU(E)**

5. L'autorisation est accordée étant entendu que l'Essai publié, y compris sa version électronique telle que conservée dans le dépôt en libre accès, peut être distribué gratuitement par l'UNESCO ou ses partenaires éditeurs ou commercialisé dans les propres canaux de distribution de l'UNESCO ou ceux de ses partenaires éditeurs.

6. L'Auteur(e) de l'Essai certifie que :

a) Il/Elle est le/la seul(e) détenteur(trice) du droit d'auteur de l'œuvre et a le plein pouvoir de conclure le présent accord et d'autoriser l'utilisation de l'Essai comme indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

b) L'Essai est original de lui/elle.

c) L'Essai ne constitue en aucun cas une violation ou une atteinte à un droit d'auteur existant ou à tout autre droit accordé à un(e) autre éditeur(trice) et ne contient rien d'illégal par ailleurs.

7. L'Auteur de l'Essai devra, dans tous les cas, identifier catégoriquement et clairement les parties de l'Essai (par exemple les citations) pour lesquelles il n'est pas titulaire du droit d'auteur et déclarera expressément par écrit son incapacité, le cas échéant, à autoriser l'utilisation de ces citations dans le contexte de l'Essai comme indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

8. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'octroi des droits prévus dans les présentes ou en rapport avec celui-ci, sera, à moins qu'il ne soit réglé à l'amiable, réglé par arbitrage conformément à la loi sur l'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour les règles du commerce international (CNUDCI).

L'Auteur(e)

Nom :

Signature :

Date :